



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 02 septembre 2020

Communiqué de presse

Pour notre syndicat CGT NMCA, l'urgence du moment est évidemment d'ordre sanitaire. Notre priorité est la protection des agents de nos trois entités.

Nous n'avons eu de cesse d'alerter l'administration sur la survenance de cas avérés de Covid-19 dans les services, sur la nécessité d'harmoniser les consignes sanitaires et de consulter les CHSCT compétents.

Dans l'article du 31 août, apparaît le témoignage d'un agent et une expression de notre syndicat concernant l'inquiétude après plusieurs cas à la Métropole.

Ce même jour, le Directeur général des Services de la ville de Nice, de la Métropole et du CCAS a souhaité réunir les organisations syndicales pour évoquer le protocole sanitaire définissant les conduites à tenir lorsqu'un agent de notre collectivité est testé positif à la Covid-19.

En fait, cette réunion avait pour seul but d'exprimer le fort mécontentement de notre haute administration envers ce témoignage et notre déclaration, contestant notre droit d'expression dans les médias.

Alors que dans le précédent article, la Métropole n'avait pas souhaité donner suite à la sollicitation de Nice Matin, l'administration s'est empressée, cette fois, de convier les journalistes à une conférence de presse.

Nous avons pris connaissance de l'article et il nous semble nécessaire de rétablir certaines vérités.

Monsieur le DGS y soutient avoir « *appliqué le protocole sanitaire qui a été signé il y a 10 jours par toutes les organisations syndicales* ».

Pour notre part, nous affirmons qu'aucune organisation syndicale n'a été conviée à la signature d'un quelconque protocole.

Nous reconnaissons volontiers avoir participé à une réunion de travail relative à ce document, le 19 août, lors de laquelle un projet a été présenté et amendé par les participants.

Cette note de service n'a été validée et diffusée par le DGS, « *pour sa bonne application* », que le 31 août.

Comment le DGS peut-il affirmer que le protocole a été appliqué sur le Connexio, alors que sa note n'est applicable que fin août ?

Par ailleurs, Monsieur le DGS évoque deux cas de contamination à la Covid-19 au mois d'août : un au Plaza et un au Connexio.

Pour autant, son adjoint indiquait, par note du 12 août, « *la survenance de 4 cas* » sur le Plaza.

Monsieur le DGS, pour sa part, nous répondait par courriel du 19 août que « *deux signalements d'agents testés positifs à la Covid, travaillant au Connexio, ont été transmis au médecin de prévention de la Direction du Bien-Être et de la Santé au Travail* ».

Comment peut-on par note de service et voie de presse annoncer des chiffres différents et affirmer une parfaite communication ?

Il déclare, en outre, que l'immeuble le Plaza a été fermé, comme l'administration l'indiquait déjà dans l'article du 05 août.

Or, il n'en était rien.

Ce même jour, nous avons alerté la haute administration sur la présence d'agents travaillant dans le bâtiment.

Il nous avait été confirmé que celle-ci avait été autorisée et que l'annonce de la fermeture du site n'était qu'une mauvaise interprétation journalistique de l'information municipale.

Pourtant, aujourd'hui, force est de constater la réaffirmation de la fermeture du Plaza.

Serions-nous, de nouveau, face à une mauvaise interprétation journalistique ?

Alors que Monsieur le DGS s'inscrit en faux contre le manque d'information des agents, encore faut-il que les informations communiquées soient constantes.

Cet imbroglio ne fait que renforcer leur sentiment d'incompréhension et d'inquiétude.

Alors que l'ensemble des Directions de nos trois entités reste extrêmement mobilisé sur la gestion de la Covid-19 et que le récent protocole va dans le bon sens, il y a nécessité d'une vraie coordination dans la gestion de cette crise sanitaire.

Depuis le 13 mars, les personnels ont prouvé leur professionnalisme et l'importance du Service Public.

Alors que leur implication ne faiblit pas et qu'ils continuent d'exercer leurs missions dans des conditions difficiles, renvoyer chacun à sa responsabilité, comme nous avons pu le lire, n'est pas acceptable.

Cette responsabilité, s'il était besoin de le rappeler, incombe à l'employeur qui est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

Le syndicat CGT NMCA